

Montréal, le 16 février 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-1
 Dossier de la Régie : R-4152-2021 Phase 2
 Demande d'adoption des normes de fiabilité CIP-004-7 et
 CIP-011-3
 Dossier de la Régie : R-4204-2022**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception du dépôt du 15 février 2023 effectué par le Coordonnateur au R-4204-2022, en suivi du paragraphe 42 de la décision rendue dans ce même dossier D-2022-150.

La Régie procède à transférer les pièces B-0032, B-0034, B-0035 ainsi déposées du dossier R-4204-2022 au dossier R-4152-2021 phase 2.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd